



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service : aménagement et urbanisme durable des territoires
Bureau : transports et déplacements
Coordination départementale de la sécurité routière

Moulins, le - 1 DEC. 2025

Affaire suivie par : Sophie DAMLENCOURT
Tél : 04 70 48 78 70
Courriel : sophie.damienlcourt@allier.gouv.fr

Le préfet de l'Allier

à

Liste des destinataires *in fine*

OBJET : plan départemental d'actions de sécurité routière-appel à projets 2026

PJ :

- modalités de candidature
- fiche « actions locales 2026 »
- fiche « ressources sécurité routière de la coordination départementale »

En 2024, 27 personnes ont été tuées sur les routes de l'Allier. Ce sont 27 vies perdues et autant de familles endeuillées, de proches touchés et de victimes collatérales.

291 blessés dont 133 blessés hospitalisés ont également été recensés.

Ces chiffres rappellent la nécessité de maintenir une mobilisation forte de tous les acteurs pour poursuivre les efforts de prévention en matière de sécurité routière.

Depuis de nombreuses années, responsables politiques et acteurs publics, acteurs de terrain, associations, aménageurs, ont multiplié les initiatives pour que diminue l'accidentalité, aussi bien des véhicules motorisés, des bicyclettes, que des piétons.

L'enjeu est de faire cohabiter harmonieusement tous les modes de transports dans cet espace public qu'est la route et de convaincre qu'il est encore possible de progresser, en agissant sur les principales causes de la mortalité routière.

Le facteur comportemental est prédominant dans les accidents graves. La conduite sous emprise de stupéfiants et d'alcool, la vitesse excessive et l'usage du téléphone portable pendant la conduite sont majoritairement constatés.

Ainsi pour réduire l'accidentalité routière, il faut modifier durablement le comportement des usagers de la route.

Si les contrôles et les sanctions rappellent aux usagers de la route la nécessité du respect des règles de sécurité, les actions de prévention constituent également un facteur d'amélioration des résultats.

La volonté de modification des comportements sur le long terme rend indispensable de faire comprendre les risques et d'expliquer la nécessité des règles de conduite. Pour cela, il convient d'agir sur tous les leviers : la communication, la formation et la prévention.

Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts et de proposer de nouvelles actions locales de prévention, au plus près des usagers de la route.

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), est lancé, comme chaque année, un appel à projets visant à réaliser des actions de sensibilisation à la sécurité routière en cohérence avec le document général d'orientations 2023-2027 qui définit les grands enjeux de la sécurité routière dans le département de l'Allier, consultable sur le site internet des services de l'État (www.allier.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-routiere).

Ces enjeux sont :

- Les deux-roues motorisés,
- Les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse, distracteurs, non respect des priorités),
- Les modes de mobilité douce,
- Le risque routier professionnel.

Le PDASR est un outil opérationnel qui vise à soutenir et à encourager des actions concrètes et novatrices par le biais d'une aide financière ou d'une aide logistique ou humaine (bénévoles, matériel), dans le domaine de la sécurité routière.

Je vous invite donc à vous inscrire dans cette dynamique engagée en matière de lutte contre l'insécurité routière et à me faire part de vos projets, en déposant votre dossier d'ici le 06 février 2026, délai de rigueur, y compris ceux ne nécessitant pas d'aide financière. Il est en effet important d'avoir une vision globale de toutes les actions participant à l'amélioration de la sécurité routière, notamment pour les valoriser.

Vous trouverez ci-joint, une notice sur les modalités de candidature, une fiche sur les ressources que la coordination départementale de sécurité routière peut mettre à votre disposition ainsi qu'une fiche « action locale 2026 » à remplir.

L'équipe de la coordination départementale de sécurité routière est disponible pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration de vos actions. Elle est joignable au 04.70.48.77.97 ou valerie.avelin@allier.gouv.fr.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine mobilisation et votre dynamisme au service de la sécurité routière dans le département de l'Allier et vous remercie par avance pour votre contribution.

Pour le préfet et par délégation
La directrice de cabinet,


Cyrielle FRANCHI

Liste des destinataires

M. le président du conseil départemental de l'Allier
Mmes et MM. les maires des communes du département de l'Allier
Mmes et MM. les présidents des établissements publics de coopération intercommunale de l'Allier
Mme la présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de l'Allier
M. le président de l'association des maires ruraux de l'Allier
MM. les procureurs de la république près des tribunaux judiciaires de l'Allier
M. le président de la chambre d'agriculture de l'Allier
Mme la présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Allier
M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Allier
M. le directeur de la maison d'arrêt de Montluçon
M. le chef de service de la protection judiciaire de la jeunesse de Montluçon
Mme la directrice du centre hospitalier d'Ainay le Château
M. le directeur du centre hospitalier Moulins-Yzeure
M. le directeur du centre hospitalier de Vichy
M. le directeur du centre hospitalier de Montluçon
Mme la présidente de la CARSAT Auvergne
Mme la directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier
Mme la présidente de l'union départementale des associations familiales de l'Allier
M. le président de la mutualité sociale agricole de Moulins
M. le directeur régional de la société concessionnaire d'autoroutes APRR
Mmes et MM. les responsables des missions locales de l'Allier
M. le président de la maison des associations de Moulins
M. le président de l'association des paralysés de France de Moulins
Mme la directrice de l'institut de formation interprofessionnel de l'Allier
Mmes et MM. les présidents des foyers ruraux de jeunes et d'éducation populaire de l'Allier
Mme la présidente de l'amicale laïque de Cosne d'Allier
M. le président de l'association Viltaïs Moulins-Yzeure
Mme la présidente du comité départemental olympique et sportif de l'Allier
M. le coordinateur de la fédération française des motards en colère de l'Allier
M. le directeur de l'école de la 2e chance d'Avermes
M. le président de l'association Addictions France
Mmes et MM. les directeurs de maison familiale rurale de l'Allier
M. le président de la croix-rouge française de Montluçon
M. le président de la croix-rouge française de Vichy
M. le président de la croix-rouge française de Moulins
M. le président de l'association départemental de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Moulins
M. le président de l'association alcool écoute FNJS de Montluçon
M. le directeur régional de l'association prévention routière de l'Allier
Mme la présidente de l'association joie et santé de l'Allier
M. le président de l'association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public de l'Allier
M. le président de la croix bleue de Moulins
M. le directeur de l'association avenir santé Auvergne

M. le président de l'association roller du Mayet de Montagne
Mme la présidente du comité de l'Allier de la fédération française du cyclotourisme
M. le président de l'association Geriatrix Moulins-Yzeure
M. le président du centre de loisirs et de prévention des jeunes de la police nationale de Montluçon
Mmes et MM. les responsables des points information jeunesse de l'Allier
M. le président de l'association départementale de la protection civile de Moulins
M. le président de l'union nationale des associations des secouristes et sauveteurs Moulins
M. le directeur de la maison bleue de Saint-Pourçain sur Sioule
Mme la présidente du comité départemental de la retraite sportive de l'Allier
M. le président de la fédération départementale des centres sociaux de l'Allier
M. le président de la mutuelle générale de l'éducation nationale de l'Allier
Mme la présidente de l'association de l'UNAPEI pays d'Allier
M. le président de l'association les amis de la gendarmerie
M. le président de l'association le gang des dérailleurs
Mmes et MM. les directeurs des foyers des jeunes travailleurs de l'Allier
Mmes et MM. les responsables d'auto-écoles de l'Allier
M. le directeur du groupe Chauvin
M. le président départemental du conseil national des professions de l'automobile
M. le président de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
M. le président de la fédération du bâtiment et des travaux publics de l'Allier
M. le président de la fédération nationale des transports routiers Auvergne
Mmes et MM. les chefs d'entreprises, signataires de l'appel national des entreprises pour la sécurité de leurs salariés sur la route
M. le directeur de l'institut universitaire de technologie de Moulins (IUT)
M. le directeur du lycée agricole du bourbonnais de Neuvy
M. le directeur de l'institut de formation interprofessionnelle de l'Allier (IFI)
M. le directeur du pôle universitaire et technologique de Vichy
M. le directeur de l'école des métiers du bâtiment Georges Bourachot à Bellerive sur Allier
Mmes et MM. les responsables de centres de formation de l'Allier (AFPA)
Mmes et MM. les directeurs des instituts de formations en soins infirmiers de l'Allier (IFSI)
Mme la directrice de l'école de management IFAG de Montluçon
M. le président de l'institut de formation en masso-kinésithérapie de Vichy (IFMK)
Mmes et MM. les responsables des services d'aide à domicile de l'Allier
M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier
M. le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier
M. le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand
Mme la directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier
Mme la directrice du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure
M. le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Allier
M. directeur départemental d'incendie et de secours de l'Allier
M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier
M. le directeur de l'agence régionale de santé de l'Allier
Mme la directrice de la DIR centre est
M. le directeur de la DIR centre ouest
M. le secrétaire général de la préfecture
M. le sous-préfet de Vichy
M. le sous-préfet de Montluçon

LES RESSOURCES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA COORDINATION

LA COORDINATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nom	Mail	Téléphone
Sophie DAMLENCOURT Valérie AVELIN	ddt-saudt-td@allier.gouv.fr	04.70.48.77.97

LES SITES INTERNET :

- Le site internet de la sécurité routière: <http://www.securite-routiere.gouv.fr>
- Site internet de la préfecture: <http://www.allier.gouv.fr>

LES PRINCIPALES RESSOURCES DE LA COORDINATION :

Supports de communication

- Affiches et dépliants sur de nombreux thèmes (risques professionnels, alcool, téléphone au volant, drogue, deux-roues motorisés, seniors, vélo, trottinette...)
- Vidéos sur les thèmes alcool, risques routiers professionnels, jeunes et deux-roues motorisés
- Objets de sensibilisation (ethylotests chimiques, autocollants rétro-réfléchissant...)

Matériel de sensibilisation

- paires de lunettes simulation alcool (lunettes de jour et de nuit) plus accessoires ;
- paires de lunettes simulation stupéfiants ;
- simulateur deux-roues motorisé ;
- simulateur temps de réaction/distance d'arrêt ;
- simulateur taux alcoolémie ;
- paire de lunette simulation fatigue au crépuscule ;
- paire de lunette simulation téléphone et fatigue au volant ;
- paires de lunettes simulation « déficit visuel » et kakemono d'information ;
- valise « dose bar » ;
- jeu des 10 erreurs pour les enfants ;
- robots Thymio ;
- trottinette électrique.

MODULES DE SENSIBILISATION :

- atelier « le partage de l'espace public » ;
- atelier sur les perturbateurs au volant ;
- atelier « bien se comporter sur le chemin de l'école » à destination des écoliers de la maternelle et du CP
- atelier remise à niveau du code de la route ;
- conférence sur le permis à points et les risques de la conduite.

Les supports de communication et le matériel de sécurité routière sont mis à disposition par l'intermédiaire des intervenant(e)s départementaux de sécurité routière.

**PDASR 2026
Fiche Action Locale**

Action de sécurité routière

Titre de l'action :

Organisme responsable :

Contact et coordonnées (tél/fax/mail) :

Description détaillée de l'action :

Objectifs pédagogiques de l'action :

Cibles de l'action :

Supports utilisés (outils) :

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Comment sera évaluée l'efficacité de cette action ?

Partenaires (moyens humains) et Intervenant(s) Départemental SR participants

Liste des partenaires :

Nombre d'Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR = intervenant missionnés par la préfecture) souhaité pour intervention/animation d'ateliers :

Montage financier

Coût total de l'action :

Montant de la subvention sécurité routière (PDASR 2026) demandé :

Budget prévisionnel à fournir (dont partenariats/cofinancements envisagés et/ou réalisés) :

Matériel demandé (liste complète sur la fiche «Les ressources sécurité routière de la coordination»).

MODALITÉS DE CANDIDATURE

I. MODALITÉS DE SÉLECTION

Le présent appel à projets s'adresse à l'ensemble des collectivités territoriales, des organismes publics ou semi-publics, des associations, des établissements scolaires mais également aux acteurs privés.

Les dossiers demandant un financement, devront s'inscrire en priorité, dans l'un des enjeux du document général d'orientation 2023-2027, consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Allier : <http://www.allier.gouv.fr>.

Le projet doit reposer sur une méthodologie claire, un planning complet et réalisable au cours de l'année 2026 avec un budget prévisionnel équilibré, précisant l'ensemble des financeurs et les dépenses dédiées à la mise en œuvre de l'action.

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée aux informations suivantes, qui devront figurer dans le dossier de demande de financement :

- les objectifs pédagogiques de l'action,
- les critères et modalités de l'évaluation de l'action,
- les partenariats et cofinancements envisagés et/ou réalisés.

Pour les actions reconduites, un bilan de la réalisation des exercices précédents sera exigé, faute de quoi le financement ne sera pas renouvelé. Ce bilan sera accompagné d'une analyse succincte des actions.

Quand l'action financée donne lieu à la publication ou à la production de documents écrits ou audiovisuels, la participation de l'État doit obligatoirement y être mentionnée. Le logo « Sécurité routière – Vivre, ensemble » sera transmis, sur simple demande, auprès de la coordination départementale de sécurité routière.

Les actions non éligibles au titre du PDASR sont :

- les projets relatifs à l'infrastructure : travaux de voirie, aménagement de sécurité (pose de signalisation, marquage au sol, ralentisseurs...);
- l'achat de radars pédagogiques ;
- les outils de répression des polices municipales ;
- les frais de fonctionnement de la structure (charges de personnel, matériel informatique, restauration...);

II. FORME DE L'AIDE APPORTÉE

L'aide apportée au titre du PDASR peut prendre la forme :

- soit d'une subvention,
 - soit par la prise en charge directe des dépenses retenues sur présentation des devis et factures.
- Cette modalité sera privilégiée,
- soit par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière, de matériels de sensibilisation. Les projets qui ne répondraient pas aux critères d'éligibilité évoqués ci-dessus peuvent prétendre à cette mise à disposition. La demande peut être faite tout au long de l'année.

III. DÉPÔT DE CANDIDATURE

Je vous invite à adresser les projets d'actions de prévention que vous souhaitez mettre en œuvre en 2026, au plus tard le 06 février 2026 à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Allier
Service aménagement et urbanisme durable des territoires
Bureau transports et déplacements
Coordination sécurité routière
51 boulevard Saint-Exupéry – CS 30110
03403 YZEURE Cedex

ou bien par courriel à l'adresse : ddt-saudt-td@allier.gouv.fr.

Votre projet devra comporter les pièces suivantes :

- la fiche « action locale 2026 » (*en pièce jointe*) complétée et accompagnée de tout document que vous jugerez utile à la meilleure compréhension du projet,
- pour les associations : copies des statuts,
- pour les collectivités : copie si possible de la délibération validant l'action,
- le bilan des actions éventuellement réalisées en 2025,
- le budget prévisionnel du projet.

L'ensemble de ces documents est diffusé et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans l'Allier : <http://www.allier.gouv.fr>

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

IV. CONDITION D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'ensemble des projets sera examiné en mars 2026, lors d'un comité de pilotage, présidé par madame la directrice de cabinet de M. le Préfet de l'Allier. La décision prise vous sera notifiée à l'issue de ce comité.

V. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Madame Sophie DAMLENCOURT, coordinatrice sécurité routière de l'Allier et Madame Valérie AVELIN, adjointe en charge du plan départemental d'actions de sécurité routière (joignable par téléphone au 04.70.48.77.97 ou par courriel valerie.avelin@allier.gouv.fr), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

